

Accompagnateur/-trice social-e

avec brevet fédéral



Soutenir des

personnes dans leur

cadre de vie.

Comment obtenir le brevet ?

Le brevet fédéral s'obtient par la réussite de l'examen professionnel.

Durée et coûts :

En règle générale, les cours préparatoires et l'examen professionnel peuvent se faire sur une période d'environ 2 à 3 ans.

Les frais d'examen s'élèvent à environ CHF 2700. Les coûts des cours de préparation varient selon le prestataire. La Confédération soutient rétroactivement la participation aux cours préparatoires (financement axé sur la personne). Des informations peuvent être obtenues directement auprès des prestataires de cours. Les employeurs participent aussi souvent aux frais.

Quelles conditions dois-je remplir ?

Exigences personnelles :

- Sens élevé des responsabilités
- Plaisir à travailler de manière autonome en respectant un mandat
- Disposition à réfléchir par soi-même
- Capacité à l'empathie et à la fixation de limites

Quelles qualifications me donne cet examen ?

- Soutenir des personnes en situation de vie difficile dans la satisfaction de leurs besoins
- Leur donner les moyens d'utiliser leurs ressources en étant autonomes dans leur vie quotidienne
- Entretenir des relations professionnelles et encourager le dialogue
- Coopérer avec l'environnement de vie des personnes accompagnées

Lieux de travail possibles :

L'accompagnement social se fait en milieu non-résidentiel, à la demande de particuliers, d'autorités ou d'organisations sociales.

« L'accompagnement social vise à améliorer durablement la qualité de vie des personnes accompagnées en leur donnant plus d'autonomie – grâce au brevet fédéral, je me sens qualifié pour cela. »

Sont admises à l'examen les personnes

qui possèdent le CFC d'assistant-e socio-éducatif/-ve, assistant-e en soins et santé communautaire ou un diplôme équivalent ou supérieur dans le secteur social ou de la santé, et peuvent ensuite justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans un poste à au moins 50 % dans le domaine de la prise en charge et de l'accompagnement social

ou

qui possèdent un diplôme du degré secondaire II ou un diplôme équivalent ainsi qu'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans un poste à au moins 50 % dans le domaine de la prise en charge et de l'accompagnement social.

Dans les deux cas, l'expérience professionnelle exigée, qui peut être accomplie au maximum à 25 % dans le cadre du travail bénévole documenté, doit avoir été effectué dans les 5 ans précédant l'inscription à l'examen. Au moins 160 heures de l'expérience professionnelle requise dans le domaine social doivent relever de l'accompagnement social. Pour ces 160 heures d'expérience professionnelle dans l'accompagnement social, aucun travail bénévole ne peut être pris en compte.



Quelles sont mes perspectives ?

Le domaine social offre des possibilités de développement variées et passionnantes !

Une étape suivante dans la carrière pourrait être :

- École supérieure d'éducateur/-trice social-e
- École supérieure d'éducateur/-trice de l'enfance
- École supérieure d'animateur/-trice communautaire
- Examen professionnel supérieur d'expert-e en réadaptation de personnes malvoyantes et aveugles
- Examen professionnel supérieur de superviseur-e-coach/ conseiller/-ère en organisation

Où puis-je en apprendre plus sur la profession ?

savoirsocial.ch – Aperçu des professions sociales avec tous les documents, adresses et liens importants

orientation.ch – Le portail officiel suisse d'information de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

sozialbegleitung-berufspruefung.ch – Site Internet de l'examen avec des informations sur les dates, les coûts etc.

Les professionnels du domaine social sont très recherchés, aujourd'hui et à l'avenir !

Pour toi. Pour nous.
Métiers du social.

**SAVOIR
SOCIAL**

Organisation faitière suisse du monde
du travail du domaine social